



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Et des décisions du Maire prises par délégation

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2024

FINANCES – IMPÔTS – PATRIMOINE :

- Le Conseil Municipal accepte que la salle du Conseil Municipal soit mise à disposition du Relais Petite Enfance les mardi matin des semaines paires pour une durée de 12 mois et à titre gratuit
- Le Maire, par délégation, a accepté le devis suivant :

			HT	TTC
22/02/2024	Canicrottes	AnimoConcept	978.45€	1 174.14€
08/02/2024	Caniveau béton – route du Quart d'Avoz	Gervais Gilles	7 720.00®	9 264.00€
08/02/2024	Nettoyage terrain café de la Mairie	Gervais Gilles	8 440.00€	10 128.00€

COMMANDE PUBLIQUE :

- Le Conseil Municipal autorise que toute demande d'urbanisme soit désormais transmise de manière électronique à la Préfecture.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Le Conseil Municipal décide de créer le poste d'agent de service polyvalent à temps non complet à 20h30 annualisées. Modification du tableau des effectifs.

MARCHE DE TRAVAUX

- L'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre de la salle de la réhabilitation de la salle des fêtes est approuvé par le Conseil Municipal
- Attribution du lot 2 « charpente-couverture-zinguerie », lot 6 « menuiseries intérieures » et lot 8 « chape-carrelage- faïences » pour la réhabilitation de la salle des fêtes.

URBANISME – DROIT DE PRÉEMPTION :

- Le Maire, par délégation, a renoncé au droit de préemption sur les biens suivants : néant

			Bâtie / non bâtie
A1354 et A1356	LOGA	67 route du Quart d'Avoz	Bâtie
B421	CARTA/CARBONNEL	Route d'Arpigny	Non bâtie

Affiché et Publié sur le site internet de la Commune le : 26 février 2024